

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

E-0132-5.1 RÉGIME D'EMPRUNT MEES 2018-2019  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-389

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), l'Université de Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 54 515 004 \$;

ATTENDU que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2018.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

**il est résolu** par le Comité exécutif :

1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 54 515 004 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux Universités, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- 
- i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
    - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
    - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement;
  3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
  4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
    - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
    - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
    - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
    - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec;
  5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
  6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures;  
Le secrétaire général  
Le vice-recteur adjoint aux finances; ou  
le trésorier;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
  7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

E-0132-5.2 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017-2018  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-391

Le Comité exécutif approuve le Rapport financier annuel 2017-2018 et autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à le signer pour transmission au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

E-0132-5.3 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES OFFICIERS DE L'UDEM (10.30) EN CONFORMITÉ AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 5.11  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-393

Le Comité exécutif :

- modifie le *Règlement relatif aux conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal* (10.30) de la façon suivante:
  - à l'article 1 intitulé *Objet*, à l'article 2 intitulé *Définitions*, au paragraphe g) de l'article 4 intitulé *Rémunération*, supprimer « et le directeur du Département de kinésiologie » de la liste de certains officiers facultaires;
  - supprimer le paragraphe c) de l'article 4.4 (dépenses liées à l'appartenance du recteur à des clubs sociaux);
  - supprimer l'article 4.5 (autre avantage – bilan de santé);
- demande au secrétaire général de publier les modifications sur le site Internet dans les 60 jours de leur adoption.

E-0132-5.4 CHAIRE SANOFI-AVENTIS EN SOINS PHARMACEUTIQUES AMBULATOIRES DE L'UDEM - CHANGEMENT DE NOM, RÉSILIATION DE LETTRES D'ENTENTES, ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS ET NOMINATION DU TITULAIRE ET PROFESSEUR DE CLINIQUE  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-390

Le comité exécutif:

- approuve la création de la *Chaire Sanofi en soins pharmaceutiques ambulatoires de l'Université de Montréal*, rétroactivement au 11 décembre 1998;
- adopte les statuts de la Chaire conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-390.6** et tels que visés par la Division des affaires juridiques, avec effet en date de ce jour;
- nomme M. **Pierre-Marie David** titulaire de la Chaire pour un mandat qui se terminera le 20 juin 2023;
- nomme M<sup>me</sup> **Marie-Claude Vanier** professeure de clinique de la Chaire pour un mandat qui se terminera le 26 février 2023;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- approuve la résiliation de la Lettre d'entente pour la création de la Chaire conclue le 11 décembre 1998, avec Rhône-Poulenc Rorer Canada;
- approuve la résiliation de la Lettre d'entente pour la collaboration aux activités de la Chaire conclue le 19 janvier 1999, avec la Cité de la Santé de Laval;
- autorise le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie, M. **Raymond Lalande**, à signer tout document requis pour donner effet aux résiliations des Lettres d'entente mentionnées ci-haut.

E-0132-5.5 CHAIRE EN PRÉVENTION DE LA CYBERCRIMINALITÉ - CRÉATION ET NOMINATION D'UN TITULAIRE  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-399

Le comité exécutif :

- approuve la création de la Chaire en prévention de la cybercriminalité conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-399** déposé aux archives ;
- applique à ladite Chaire le modèle standard des statuts pour ce type de chaire tels que visés par la Division des affaires juridiques;
- approuve la nomination de M. **Benoît Dupont**, professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, en tant que titulaire de la Chaire en prévention de la cybercriminalité de l'Université de Montréal pour un mandat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 octobre 2023.

E-0132-5.6 RÈGLEMENT SUR LES AUTORISATIONS DE CONCLURE ET SIGNER DES CONTRATS AU NOM DE L'UDEM (10.6) – MODIFICATIONS  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-403

Le Comité exécutif:

- autorise les délégations et sous-délégations aux signataires désignés dans les tableaux intitulés « Contrat de prestation de services par l'Université » (document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-403.1** déposé aux archives) et « Disposition de biens » (document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-403.2**) des pouvoirs de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal dans lesdites matières, selon les modalités et les seuils monétaires applicables;
- adopte la modification du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal* (10.6) pour intégrer les deux tableaux au Titre III dudit Règlement;
- décrète l'entrée en vigueur immédiate de ladite modification;
- requiert que la modification soit intégrée au Règlement publié sur le site du Secrétariat général.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

E-0132-6.1 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-396

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes:

**Au Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC):**

- M<sup>me</sup> **Marie-Pierre Bousquet**, professeure titulaire au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre et présidente du Comité pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Mylène Jaccoud**, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de vice-présidente et de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Karine Bates**, professeure agrégée au Département d'anthropologie, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Jacques Moreau**, professeur agrégé à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Ryoa Chung**, professeure agrégée au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M<sup>me</sup> **Emmanuelle Marceau**, chargée d'enseignement au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, à titre de membre versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Peter Dietsch**, professeur titulaire au Département de philosophie, à titre de membre suppléant versé en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Jean Leclair**, professeur titulaire à la Faculté de droit, à titre de membre versé en droit doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Patrice Deslauriers**, professeur titulaire à la Faculté de droit, à titre de membre versé en droit doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M. **Yves Jalbert** à titre de membre indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Pierre Baulu** à titre de membre suppléant indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Lydia Tremblay** à titre de membre indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;

**Au Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités (CERAH):**

- M<sup>me</sup> **Claudine Déom**, professeure agrégée à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, à titre de membre régulière versée dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Sébastien Lord**, professeur agrégé à École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, à titre de membre régulier versé dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2019 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Sébastien Rioux**, professeur adjoint au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre régulier versé dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Violaine Jolivet**, professeure adjointe au Département de géographie, à titre de membre régulière versée dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant le 31 mai 2022;
- M<sup>me</sup> **Sylveline Bourion**, professeure adjointe à la Faculté de musique, à titre de membre régulière versée dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Pierre Martin**, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre et président du Comité pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Joëlle Rouleau**, professeure adjointe au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, à titre de vice-présidente et membre régulière versée dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M. **Robert Bronsard** à titre de membre régulier indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Louis-Philippe Auger** à titre de membre régulier versé en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Pierre Gauthier** à titre de membre régulier versé en droit doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Mariana Nunez** à titre de membre régulière versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Erica Monteferrante**, étudiante à la maîtrise en bioéthique, à titre de membre régulière étudiante inscrite à un programme d'études supérieures à l'Université, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Michel Guenet**, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, à titre de membre suppléant versé dans les méthodes, les domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;

**Au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES):**

- M<sup>me</sup> **Marie-Josée Bernardi** à titre de membre régulière versée en droit dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Luc Desnoyers** à titre de membre régulier indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Amélie Hébert** à titre de membre régulière indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Maude Laliberté**, professeure adjointe de clinique à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Dominique Langelier** à titre de membre et présidente du Comité pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M. **David Montminy** à titre de membre régulier versé en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Louise Morin-Grenon** à titre de membre régulière indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Isabelle Parizeau** à titre de membre suppléante versée en droit dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **André Ravel**, professeur titulaire au département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Louise Ringuette**, candidate au doctorat en bioéthique, à titre de membre régulière étudiante inscrite à un programme d'études supérieures à l'Université, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Marie-Noëlle Simard**, professeure adjointe à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Walid Touabti** à titre de membre suppléant versé en droit doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Sylvie Gendron**, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 se terminant le 31 mai 2021;

**Au Comité d'éthique de la recherche clinique (CERC) :**

- M<sup>me</sup> **Alexandra Allouch** à titre de membre régulière versée en droit dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Florin Amzica**, professeur agrégé au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire, à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Chantal Boucher** à titre de membre régulière indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M<sup>me</sup> **Elyse Caron-Beaudoin**, stagiaire postdoctorale au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Johane de Champlain** à titre de vice-présidente et de membre régulière versée en droit dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Daniel Curnier**, professeur adjoint à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Fabien Dal Maso**, professeur adjoint à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique, à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Nathalie Folch** à titre de membre et présidente pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Nicolas Fontaine**, professeur agrégé à l'École d'optométrie, à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Nelly Huynh**, professeure agrégée au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Aarlenne Khan**, professeure adjointe sous octroi à l'École d'optométrie, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Claude Lalande** à titre de membre régulier indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Laurence Marck** à titre de membre régulière versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Françoise Mérel** à titre de membre régulière indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M<sup>me</sup> **Mireille Schnitzer**, professeure adjointe à la Faculté de pharmacie, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Bernadette Ska**, professeure honoraire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;

**Au Comité d'éthique de la recherche en éducation et en psychologie (CEREP) :**

- M<sup>me</sup> **Anne-Marie Émond**, professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre et présidente du Comité pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Christine Brabant**, professeure agrégée au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Jean Gagnon**, professeur agrégé au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre régulier ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Marie-Angèle Grimaud** à titre de membre régulière ayant un diplôme universitaire en droit et dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Mariana Nunez** à titre de membre régulière versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Johanne Couture** à titre de membre régulière indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Claude Tremblay** à titre de membre régulier indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M. **Guy Bérard** à titre de membre régulier indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, pour un premier mandat de 2 ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

- M<sup>me</sup> **Marine Dumond**, candidate au doctorat au Département d'administration et fondements de l'éducation, à titre de membre régulière étudiante inscrite à un programme d'études supérieures à l'Université, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Sarah Dufour**, professeure titulaire à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre suppléante ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- M. **Bruno Gauthier**, professeur adjoint au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre suppléant ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Christine Brassard** à titre de membre suppléante versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du CÉR, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> **Claude Cousineau** à titre de membre suppléante ayant un diplôme universitaire en droit et dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Joëlle Gaudreau**, candidate au doctorat au Département d'administration et fondements de l'éducation, à titre de membre suppléante étudiante inscrite à un programme d'études supérieures de l'Université, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;

**Au Comité d'éthique de la recherche en arts et sciences (CERAS) :**

- M<sup>me</sup> **Lydia Tremblay**, à titre de membre indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 9 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2021 ou à la cessation des activités du Comité.

E-0132-6.2

CHAIRE NOVARTIS-FONDATION CANADIENNE DU FOIE EN HÉPATOLOGIE DE L'UDEM -  
NOMINATION DU TITULAIRE  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-395

Le Comité exécutif nomme Dr **Marc Bilodeau**, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Novartis–Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de cinq (5) ans prenant effet le 11 novembre 2018 et se terminant le 10 novembre 2023, conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-395** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 12 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

E-0132-6.3 FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - NOMINATION DE LA PERSONNE  
AUTORISÉE À DÉPOSER DES DEMANDES DE FINANCEMENT  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-394

Le Comité exécutif nomme le directeur du Bureau Recherche-Développement-Valorisation, M. **Daniel Lajeunesse**, comme personne autorisée à déposer des demandes de financement au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, et ce, pendant la durée de son mandat.

E-0132-6.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-397

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-397.1** déposé aux archives.

E-0132-6.5 FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE – NOMINATION DES VICE-DOYENS  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-392

Le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-392** et son **annexe** déposés aux archives, **nomme**:

- M. **Antonio Nanci** à titre de vice-doyen pour un premier mandat débutant 9 octobre 2018 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2023;
- Mme **Anne Charbonneau** à titre de vice-doyenne pour un premier mandat débutant 3 décembre 2018 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2023;
- M. **René Voyer** à titre de vice-doyen pour un troisième mandat débutant 3 décembre 2018 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2023.

E-0132-6.6 OCTROI DE GRADES  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-400

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de l'École Polytechnique de Montréal et de HEC Montréal conformément aux documents **2017-A0016-0132<sup>e</sup>-400** à **400.4** déposés aux archives.

E-0132-6.7 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE - NOMINATION D'UN  
NOUVEAU MEMBRE  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-398

Le Comité exécutif nomme M. **Richard St-Onge**, directeur de la gestion des programmes de la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente en vertu de l'article 29.03 b) des Statuts de l'Université, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 9 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2021, conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-398** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 13 de 13

Résolutions adoptées à la 0132<sup>e</sup> séance  
tenue le 09 octobre 2018

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 12 novembre 2018

---

E-0132-10.1 ÉVALUATION DES OFFICIERS ET FIXATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE RELATIVE  
AUX PROGRESSIONS SALARIALES AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-402

Le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-402** et son **annexe** déposés aux archives:

- ajuste le salaire annuel du recteur du même pourcentage que celui prévu par la politique salariale du gouvernement du Québec pour l'année 2018-2019, soit de 2 %;
- indexe les échelles de traitement et les salaires des officiers pour l'année financière 2018-2019 de 2 %;
- applique la même matrice de progression salariale proposée par la Direction des ressources humaines et utilisée l'année dernière;
- dégage une enveloppe relative à la progression salariale des officiers admissibles d'une somme maximale de 185 944 \$ à laquelle s'ajoutera le montant alloué à la progression salariale du recteur.

E-0132-10.2 ENTENTE DE PRINCIPE – RÈGLEMENT HORS COUR  
2018-A0016-0132<sup>e</sup>-404

Le Comité exécutif entérine le règlement hors cour conformément au document **2018-A0016-0132<sup>e</sup>-404** déposé aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot